

B27 Conversion à l'agriculture biologique

Public cible	Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC d'agriculteur, disposant d'une bonne expérience pratique en agriculture et qui manifeste un intérêt pour l'agriculture biologique et l'écologie agraire. Les niveaux de compétences acquises dans les modules B1 et B2 sont un prérequis à la fréquentation du présent module.
Objectifs	<p>A terme du module, l'apprenant(e) est capable de décrire le contexte général et les principes de base de l'agriculture biologique, d'évaluer les conséquences de l'application de ces principes sur une exploitation et d'apprécier l'opportunité de convertir son exploitation à l'agriculture biologique.</p> <p>Il / Elle</p> <ol style="list-style-type: none">1. Décrit le développement de l'agriculture biologique en Suisse et dans l'UE, présente les différentes organisations bio, l'ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique, les cahiers des charges et les systèmes de contrôle de l'agriculture biologique.2. Explique les fondements écologiques de l'agriculture biologique.3. Décrit les méthodes de production de l'agriculture biologique et évalue les possibilités d'application de ces méthodes sur une exploitation.4. Décrit le contexte socio-économique de l'agriculture biologique et les possibilités de mise en valeur des produits bio.5. Évalue les conséquences techniques et économiques de la conversion de son exploitation à l'agriculture biologique.
Contenu	<ol style="list-style-type: none">A. Histoire et organisations de l'agriculture biologiqueB. Différents systèmes et méthodes de production en agriculture biologiqueC. Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique, cahiers des charges pour la production sous label Bio, contrôles et certificationD. L'exploitation agricole en tant qu'unité et système globalE. Techniques de production animale et végétale biologiquesF. Mise en valeur des produits bioG. Conversion à l'agriculture biologique, aspects techniques et économiques
Niveau	Brevet fédéral d'agriculteur / Examen professionnel
Forme et durée	30 heures de cours (cours théoriques, observations dans le terrain) 30 heures de travail personnel
Evaluation	Examen écrit (2 h) Examen oral (1 h)
Reconnaissance	Module capitalisable pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur. Admis également pour la formation obligatoire des agriculteurs en reconversion.
Coût	Fr. 210.- (sans matériel de cours et taxes d'examens)
Renseignements et inscriptions	Fondation Rurale Interjurassienne, CP 65, Courtemelon, 2852 Courtételle, tél. 032 420 74 20, pierre-andre.odiet@frij.ch

ECOLE DE CHEFS D'EXPLOITATION

ARC JURASSIEN



Objectifs détaillés

Au terme du module, l'apprenant(e) est capable de :

- A1 Expliquer l'histoire, le développement et l'importance socio-économique de l'agriculture biologique en Suisse et en Europe.
- A2 Présenter les buts et les domaines d'activités des différentes organisations biologiques. (C1)
- B1 Expliquer les différences entre la production conforme aux prestations écologiques requises et l'agriculture biologique.
- B2 Décrire les différents modes de production biologique (biologique organique, biologique dynamique, etc.) sur la base d'un exemple.
- C1 Présenter et interpréter les cahiers des charges de l'agriculture biologique, ainsi que l'ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique. Présenter et évaluer la signification de ces différents instruments.
- C2 Présenter et expliquer le contrôle, la certification et la reconnaissance d'une exploitation biologique.
- C3 Présenter les mesures d'encouragement de l'agriculture biologique proposées par la confédération et les cantons. Évaluer les impacts de ces mesures sur son exploitation.
- D1 Expliquer la notion de cycle des éléments dans la production.
- D2 Décrire et appliquer les mécanismes de régulation propres au domaine (rotation, protection préventive des cultures, etc.).
- D3 Appliquer le concept de production conforme aux conditions du milieu et analyser et utiliser les ressources propres du domaine.
- D4 Montrer les rôles des différents éléments paysagers du domaine dans la stabilité de l'écosystème et dans la protection de la nature.
- E1 Assurer la fertilisation du sol et la nutrition des plantes avec les différents moyens disponibles (rotation, utilisation et travail du sol, engrais de ferme, compost, engrais verts, engrais du commerce, etc.).
- E2 Analyser une rotation donnée sous l'angle de l'agriculture biologique (C4) et planifier une rotation applicable en agriculture biologique.
- E3 Choisir des cultures, des variétés pour les grandes cultures et des mélanges fourragers adaptés aux conditions du milieu.
- E4 Présenter et évaluer les possibilités de lutte indirecte et directe contre les maladies et ravageurs.
- E5 Présenter les différents moyens de régulation de la flore adventice et décrire le rôle de la charrue dans ce contexte.
- E6 Discuter et argumenter les buts d'élevage (bétail bovin) en agriculture biologique.
- E7 Appliquer le concept d'affouragement propre à l'agriculture biologique.
- E8 Optimiser la détention des animaux conformément aux besoins de l'espèce.
- E9 Décrire les fondements et les méthodes de la médecine vétérinaire appliquée en agriculture biologique.
- F2 Décrire les différents modes et canaux de commercialisation des produits bio et apprécier leur intérêt pour sa propre situation.
- F3 Analyser la situation actuelle et les perspectives d'avenir sur les marchés des produits bio.
- G1 Évaluer la compatibilité de son exploitation avec les différents programmes écologiques proposés dans l'ordonnance fédérale sur les paiements directs.
- G2 Présenter la démarche et les différentes étapes de la conversion à l'agriculture biologique sur une exploitation donnée. Utiliser les outils et recourir aux services de vulgarisation disponibles pour la conversion.
- G3 Estimer les conséquences d'une conversion à l'agriculture de son exploitation (organisation, commercialisation, résultats économiques, main-d'œuvre, investissements nécessaires).